

Un Guichet Unique, c'est quoi ?

Le Guichet Unique Petite Enfance est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement à destination des familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s).

Les objectifs :

- Faciliter le parcours des familles dans la recherche d'un mode d'accueil, qu'il soit collectif (en crèche) ou individuel (assistant.e maternel.le agréé ou garde à domicile) en apportant une réponse correspondant à leur besoin.
- Centraliser les demandes pour l'accueil collectif dans un même lieu, favoriser la mise en réseau des différents services
- Enregistrer les demandes d'accueil et assurer une coordination au sein du Service Petite Enfance.
- Avoir une vision globale des besoins et des demandes sur le territoire.

1/ Le Guichet Unique :

Contact : Laurence Bannier-Gadré, animatrice du Relais Petite Enfance « Le Relais Perché »

6 ter rue du Square Eugène Cordier 61290 Longny les Villages

Permanences d'accueil du lundi au vendredi de 14h à 17h

06 72 10 53 73

Relais.petite.enfance@cdchautsperche.fr

2/ L'accueil Petite Enfance sur le territoire

- L'accueil collectif :
Crèche « Baby Perche » à Longny-au Perche : 25 places
Crèche « Les Premiers Pas » à Tourouvre au Perche : 15 places
- L'accueil individuel :
La liste des assistant.e.s maternel.le.s agré.ée.s du territoire est disponible au Relais Petite Enfance
- Pour en savoir plus sur l'offre d'accueil sur le territoire :
www.leshautsduperche.fr
www.monenfant.fr

3/ Les notions d'accueil

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles.

L'accueil est irrégulier lorsque le planning est différent d'une semaine à l'autre mais les besoins sont récurrents.

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'accueil d'urgence lorsque les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit d'un cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence dans des situations exceptionnelles.

4/ Procédure

Les familles qui recherchent un mode d'accueil peuvent contacter le Guichet Unique pour demander un rendez-vous.

- La prise de rendez-vous :

Par mail ou par téléphone,

Sur le site www.monenfant.fr

- Le rendez-vous d'évaluation des besoins :

L'entretien permet à la responsable du guichet unique de réaliser le recueil de données afin de compléter le dossier d'accueil avec la famille et d'évaluer au mieux les besoins d'accueil.

En cas de changement de situation ou d'évolution des besoins, il est impératif d'en faire part au guichet unique afin de répondre au mieux aux demandes.

La signature des différents documents se fera durant cet entretien (Autorisation du recueil de données personnelles en application du RGPD/ Autorisation de demandes de ressources)

5/ Le contact avec le mode d'accueil

Au terme de l'entretien, suivant les besoins évalués et définis et au regard des places disponibles dans les lieux d'accueil, la responsable du guichet unique remettra un dossier de pré-inscription en crèche ou une liste des assistantes maternelles du secteur souhaité.